

Bureau Communautaire du 19 mai 2017

Compte rendu

Conseillers titulaires présents : Marie-Claire Bonnet-Vallet, Alain Brancourt, Sébastien Sordel (à partir de 17h30), Jean-Paul Vadot, Fabrice Vauchey (à partir de 17h25), Jean-Claude Malou, Mohamed Zrizou, Jacques Combépine, Nathalie Roussel, Philippe Deveaux, Martine Lassagne, Jean-Paul Morizot, Christophe Bringout

Conseillers titulaires absents : Raoul Langlois, Sébastien Sordel (jusqu'à 17h30), Hugues Antoine, Cédric Vautier, Fabrice Vauchey (jusqu'à 17h25), Christel Dooze, André Petitjean, Bernard Hacquin

Conseillers titulaires représentés : Raoul Langlois (procuration à Jacques Combépine), Cédric Vautier (procuration à Alain Brancourt), Bernard Hacquin (procuration à Christophe Bringout)

Secrétaire de séance : Marie-Claire Bonnet-Vallet

QUESTION N° 1

Adoption du compte-rendu du bureau communautaire du 29 mars 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

QUESTION N° 2

Ressources humaines

Modification du tableau des emplois 03/2017

☞ Pour le Pôle Ressources

Dans le cadre du départ en retraite de l'agent d'accueil de la CAPVDS, un recrutement a été lancé pour pouvoir procéder à son remplacement à compter de la mi-mai.

L'agent retenu est un agent communautaire qui exerçait des fonctions d'agent administratif et de secrétaire de mairie pour la Commune de Cirey les Pontailler.

Afin d'assurer la continuité de la prestation de service auprès de cette commune, et après échanges avec les maires concernés, une solution de mutualisation a pu être trouvée, en lien avec la Commune de Billey. Ainsi, la secrétaire de mairie de Billey intégrerait le pôle de secrétaire de mairie à hauteur de son temps de travail actuel auquel se rajouteraient les besoins de Cirey les Pontailler soit un total de 21 heures. Des conventions de prestations de services seraient ensuite conclues avec les 2 communes.

Il est donc nécessaire de créer un poste titulaire à temps non complet à 21 heures hebdomadaires.

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **De créer le poste permanent comme indiqué dans le tableau ci-dessous :**

CRÉATIONS			SUPPRESSIONS		
DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE	DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE
TITULAIRES TEMPS NON COMPLET					
<i>Pôle Ressources</i>					
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
22 mai 2017	1 poste d'adjoint administratif (2 ^{ème} classe)	21/35 ^{ème}			

- D'autoriser la Présidente à signer les arrêtés correspondants,
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

QUESTION N° 3
Finances

Budget principal et budget annexe secrétariat
Décision modificative n°1/2017

Dans le cadre de la solution de mutualisation qui a pu être trouvée, en lien avec les Communes de Billey et de Cirey les Pontailleur, un nouvel agent va intégrer le pôle de secrétaire de mairie.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative sur les budgets général et secrétariat.

Considérant la délégation de pouvoir consentie au Bureau communautaire pour « adopter les décisions modificatives budgétaires à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes »,

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver au niveau de la section de fonctionnement, et de chacun de ses chapitres aux chiffres indiqués ci-dessous, le projet de décision modificative n°1/2017 du budget principal :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 012 Charges de personnel	
<i>Compte 64111 Rémunération principale Fonction 020</i>	+ 9 000,00 €
Total Dépenses	9 000,00 €
Recettes	
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	
<i>Compte 70845 Aux communes membres du GFP Fonction 020</i>	+ 9 000,00 €
Total Recettes	9 000,00 €

- D'approuver au niveau de la section d'exploitation, et de chacun de ses chapitres aux chiffres indiqués ci-dessous, le projet de décision modificative n°1/2017 du budget annexe secrétariat :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	
<i>Compte 658 Charges diverses de la gestion courante Fonction 020</i>	+ 9 000,00 €
Total Dépenses	9 000,00 €
Recettes	
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	
<i>Compte 70845 Aux communes membres du GFP Fonction 020</i>	+ 9 000,00 €
Total Recettes	9 000,00 €

QUESTION N° 4

Cadre de vie

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or, au titre de l'incitation aux collectivités dans l'engagement de la transition énergétique, pour l'élaboration du PCAET

Dans le cadre de la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), l'article L 229-26 du code de l'Environnement a été modifié de la façon suivante :

« Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ».

Dans ce contexte, par anticipation, les Communautés de Communes d'Auxonne Val de Saône et de Pontailler sur Saône, par délibérations concordantes respectivement du 7 juillet 2016 et du 27 juin 2016, ont accepté l'accompagnement du SICECO (Syndicat d'Énergies de la Côte d'Or) afin d'assurer en partenariat, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PCAET de la future communauté de communes « CAP Val de Saône » issue de la fusion.

Cette collaboration permet à la Communauté de Communes de bénéficier de l'expertise technique du SICECO, ainsi que des différentes données en sa possession suite à la réalisation de l'étude Stratégique Énergétique Départementale, cette mutualisation conduisant ainsi à réduire le coût de réalisation de l'étude. Le SICECO propose également un accompagnement financier de la démarche en prenant en charge 50 % du montant de la prestation (après déduction de toutes les subventions).

En outre, la réalisation du PCAET peut potentiellement bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental au titre de l'incitation aux collectivités dans l'engagement dans la transition énergétique. La subvention peut s'élever à 50 % des dépenses éligibles plafonnées à 15 000 € HT. Cette aide est conditionnée à la signature d'un accord multi partenarial.

Marie-Claire Bonnet-Vallet précise qu'il est très important de mener ce diagnostic du territoire au niveau de l'énergie afin de donner des orientations. Des discussions auront lieu sur les moyens à mettre en œuvre pour remplir les objectifs.

Nathalie Roussel demande dans quel délai cela devra être fait.

Charly Viard répond qu'il faudra une approbation du conseil communautaire avant le 31 décembre. Une réunion de lancement aura lieu avant l'été. Le calendrier est effectivement serré.

Considérant la délégation de compétences au Bureau Communautaire pour « solliciter toute subvention et approuver toutes les conventions et contrats de partenariat requis »

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre de l'incitation aux collectivités dans l'engagement de la transition énergétique, pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial en partenariat avec le SICECO**
- **D'autoriser la Présidente à signer la convention multi partenariale entre le Conseil Départemental, le SICECO et notre Communauté de Communes en vue de la mise en place d'une politique énergétique par la Communauté de Communes devant permettre de réduire significativement sa facture énergétique**
- **D'autoriser la Présidente à solliciter, le cas échéant, toute autre aide financière, à laquelle la réalisation d'un PCAET pourrait être éligible**
- **D'autoriser la Présidente à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération**

QUESTION N° 5

Eau et assainissement

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, au titre de l'appel à projet « Gérer les compétences Eau et Assainissement au bon niveau – Compléments à la précédente délibération

Comme évoqué lors d'une précédente délibération du Bureau Communautaire, les aides sont attribuées pour les études réalisées par un prestataire extérieur ou directement par le porteur (financement de poste). La CAPVDS avait retenu le 2nd positionnement, conformément aux orientations du Débat d'Orientations Budgétaires.

Néanmoins, après échanges avec d'autres collectivités dans le cadre notamment de la récente adhésion à l'ASCOMADE, il apparaît finalement qu'il existe des opportunités pour bénéficier également de financements pour des études externes, lesquelles ne manqueront pas d'être nécessaires compte tenu des thématiques. Ces études externes devront porter sur des points particuliers justifiant d'une technicité non mobilisable en interne (par exemple : la réalisation des schémas directeurs d'Eau potable et d'Assainissement)

Nathalie Roussel demande quel est le niveau de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Philippe Deveaux répond qu'il est de 80 % jusqu'à fin juin.

Considérant la délégation de compétences au Bureau Communautaire pour « solliciter toute subvention et approuver toutes les conventions et contrats de partenariat requis »

En complément de la délibération du 29/03/2017, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'approuver le projet de dépôt de dossier auprès de l'Agence de l'Eau, pour répondre à l'Appel à projets « Gérer les Compétences Eau et Assainissement au bon niveau » au titre d'études externes sur des points particuliers justifiant d'une technicité non mobilisable en interne**
- **De solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau**
- **De charger la Présidente de signer tout document relatif à ce dossier**

La séance est levée à 17 h 40.